



Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie

Conclusions de la Commission bulots Manche Ouest Saint-Malo de la Lande, 5 décembre 2020

Etaient présents

Membres

Roland Quarante
Didier Leguelinel
Johan Leguelinel, Astragale
Patric Bertot Cap Lizard
Nathalie Lecouillard, le Sri Lanka
David Sam, Chez Wam
Jacky Duval, Rose des Champs II
Sébastien Blondel, Serpico II
Manuel Juan, Maligo
Gilles Muzard, Hugalice

Autres personnes

Lucile Aumont
Juie Leglinel
Laurence Hégron-Macé, SMEL

Excusés :

Laurent Blondel, La Presqu'île II
Laurent Duval
Vincent Guy, Gerléan
Jean-Baptiste Fuchs, NFM

Ordre du jour

1. Attribution des licences 2021
2. Calendrier de décembre 2020
3. Pesée obligatoire à la débarque

Attribution des licences 2021

Modification de la délibération d'attribution des licences

Point d'information sur la nouvelle délibération d'attribution des licences, adoptée lors du conseil du 11/09/2020.

Résultats de la consultation Survey Monkey

Cette année, 99 demandes de licences ont été faites en tout dont 34 nouvelles demandes réparties de la façon suivante :

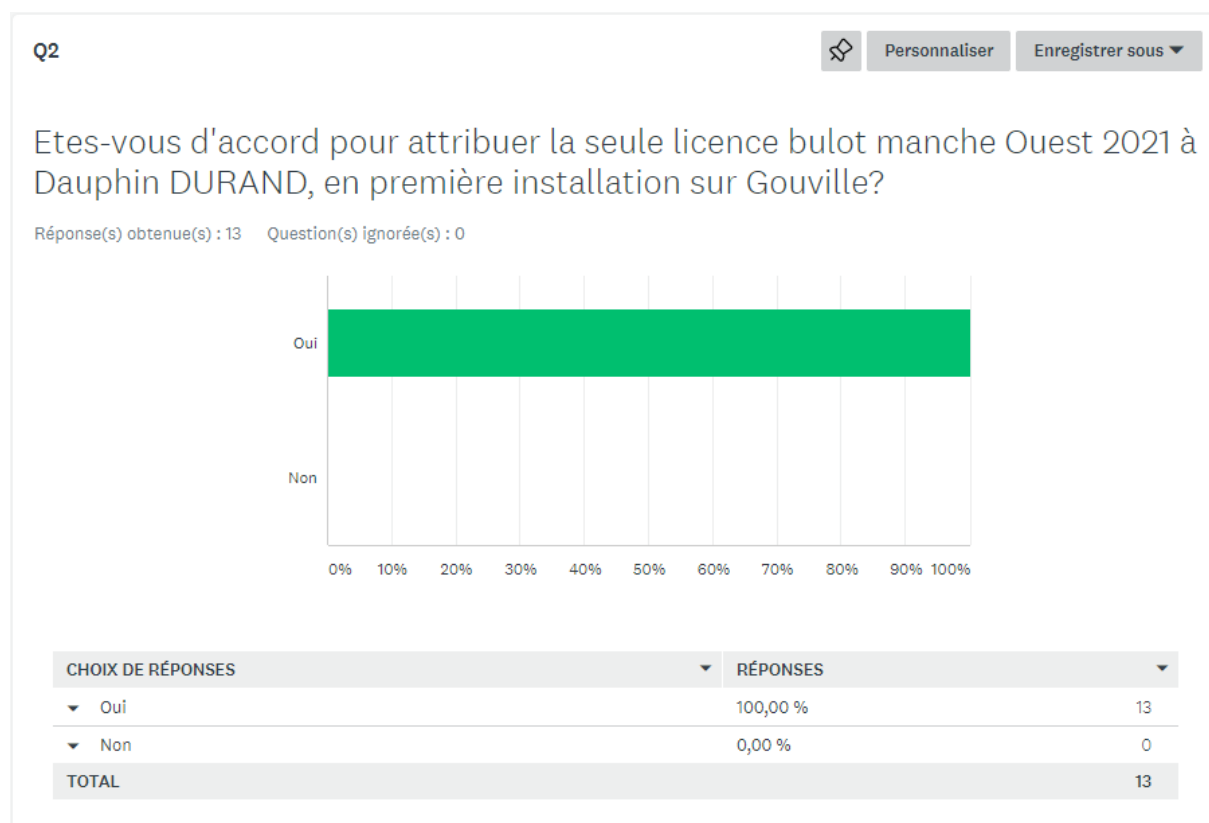
1 ^{ère} Installations	Diversifications	2 ^{ème} navire + Autres
15	15	4

Pour l'année 2021, nous avons reçu 15 demandes en 1^{ère} installations, 15 en diversification et 4 en 2^{ème} navire ou autre. Pour être éligible en 1^{ère} installation, le candidat doit avoir fait 5 ans révolu sans navire et avoir son Capitaine 200 validé. Les points sont ensuite attribués en fonction de l'expérience et en

cas d'égalité, la date de dépôt de la déclaration de projet et la demande régulière de licences permettent d'identifier l'ordre d'attribution des licences disponibles.

Antenne	Port	Navire	Armateur	PR	BUL	CRU	SEI	1 ^{er} projet	Total points	Attribution
OC	GO		DURAND Dauphin	1 ^{ère} installation	BUL1	CRU2		06/10/10	4	Attribué

L'attribution des licences est passée par une consultation de la commission bulots Manche Ouest. Il y a eu 13 réponses sur 23 membres. Toutes les réponses étaient favorables.



La commission propose donc d'attribuer la licence à Dauphin Durand, 36 ans, en première installation à Gouville sur mer.

Il y a donc 33 refus :

En 1^{ère} installation

Antenne	Port	Navire	Armateur	PR	Attribution
OC	GR		ANDREANI Olivier	1 ^{ère} installation	Refus
NO	CA		DELALONDE Thomas	1 ^{ère} installation	Refus
OC	GR		GUENON Grégory	1 ^{ère} installation	Refus
OC	AG		GUENON Jérémy	1 ^{ère} installation	Refus
OC			HARDEL Florent	1 ^{ère} installation	Refus
OC	PI		LECONTE Pierrick	1 ^{ère} installation	Refus
OC	GR		LEGUELINEL Johan	1 ^{ère} installation	Refus
OC			MARTIN Thomas	1 ^{ère} installation	Refus
OC	DI		MOUCHEL Damien	1 ^{ère} installation	Refus
NO	CA		MUZARD Hugo	1 ^{ère} installation	Refus
OC	BL		REGNAULT Baptiste	1 ^{ère} installation	Refus
OC			RICHARD Jean-Claude	1 ^{ère} installation	Refus

OC	GO		TOURNAILLE Guillaume	1 ^{ère} installation	Refus
OC			VILLARD Jonathan	1 ^{ère} installation	Refus

En diversification

Antenne	Port	Navire	Armateur	PR	Attribution
OC		Crabuscei	CARDIN Maxime	Div	Refus
OC		Mathis Pauline	CHRISTY Aurelien	Div	Refus
OC		Le Rescatore	LAFAITTEUR Emilien	Div	Refus
OC		Bord Loin	LECARPENTIER Vincent	Div	Refus
OC		Le Ménestrel	LECOURTOIS Alexandre	Div	Refus
OC		Azur	LEDANOIS Dany	Div	Refus
OC		Nara	LEPROVOST Arnaud	Div	Refus
OC		Si On Chantait	LEVEE Guillaume	Div	Refus
OC		Karukera	MAHE Patrice	Div	Refus
OC		Petite Laura	MARIE Jerome	Div	Refus
OC		Laisse Faire II	NAVET David	Div	Refus
OC		Le Petit François	ORANGE Alexis	Div	Refus
OC		Ile Maurice I	SAINT LO David	Div	Refus
OC		Djaïa	THEVENIN Mickael	Div	Refus
OC		L'Iris de Suse	THOMAS William	Div	Refus

Autres

Antenne	Port	Navire	Armateur	PR	Attribution
OC	DP		LECARDONNEL Yoan	2°	Refus
OC	GR	Naïs	LEMAIGRE Lysandre		Refus
OC	CY		LEGER Yann		Refus
SM			LEMASSON Brice	TRDiv	Refus
OC			MARAIS Théo	TRDiv	Refus
OC	BL		YBERT Baptiste	NDA	Refus

Actuellement, le délai d'attente est d'environ 10 ans. Par ailleurs, il y a de plus en plus de bulotiers qui à faire de la coquille Saint-Jacques en diversification. Les modalités d'attribution de la licence vont donc commencer à être à revoir pour qu'elles soient adaptées à la réalité du terrain ainsi qu'à la ressource disponible.

Il est proposé de travailler sur une solution avec arrêt de la suppression d'une licence sur 3, priorisation des premières installations (2 licences sur 3) et ce sur une période test. Cette proposition sera ré-évoquée lors de la commission de janvier.

Calendrier de décembre 2020

Le sujet fait débat entre les représentants de Granville et ceux de la côte. A la côte, il n'y a pas de volonté de fermer étant donné qu'il y a déjà beaucoup de marées qui sont supprimées à cause du mauvais temps. Didier Leguelinel exprime le fait que les jours de pêche sans transport et sans vente sont de nature à faire effondrer les cours et ceci peut être dommageable à la valorisation du produit en période de fêtes. C'est dans ce Il propose la fermeture du samedi 19

La situation de crise sanitaire n'a pas eu de gros effet sur le cours du bulot cette fois-ci et à priori les mareyeurs ne sont pas dans une situation de surstock. Dans ces conditions, le choix des jours de fermetures pour les fêtes de fin d'année est uniquement lié aux jours fériés.

Après débat la commission propose un vote entre deux possibilités :

- Ouverture du 14 au 23 décembre avec fermeture le samedi 19 et du 26 au 30 décembre inclus (fermeture les 19, 24 25 et 31 décembre)
- Ouverture du 14 au 23 décembre sans fermeture 19 et du 26 au 30 décembre inclus (fermeture les 24,25 et 31 décembre)

Nous avons obtenus 7 votes pour la première solution contre 3.

La commission propose donc une ouverture sur les périodes suivantes :

Du 14 au 23 décembre et du 26 au 30 décembre inclus

Les jours de fermeture seraient donc les suivants :

Jeudi 24, Vendredi 25 Décembre et Jeudi 31 Décembre

Ces propositions seraient valables pour la Manche Ouest ainsi que pour la Manche Est.

En Manche Ouest, la pêche du bulot est fermée au mois de janvier, en 2021, elle réouvrirait donc le lundi 1^{er} février 2021. La commission propose de remettre le matériel en pêche à partir du vendredi 29 janvier.

Une consultation du bureau est réalisée afin de rédiger les avenants le plus rapidement possible.

La commission demande à ce que les contrôles soient renforcés d'une manière générale et plus particulièrement les week-ends car il y a suspicion de pêche illégale des Malouins dans la zone tampon entre la Normandie et la Bretagne.

Obligation de pesée à la débarque

Le CRPMEM de Normandie a été sollicité suite à un durcissement des contrôles sur la côte ouest au sujet de l'obligation de pesée à la débarque. L'arrêté 136/2015 a rendu obligatoire la débarque dans des ports identifiés et une pesée de la débarque dans des sites spécifiques.

D'après l'article 3 de cet arrêté, l'obligation de pesée avant le transport doit se faire dans un point autorisé pour le débarquement des produits de la pêche dans un périmètre désigné comme « zone de débarquement agréée ». Cette pesée peut se faire soit via une borne mise à disposition des usagers, soit via l'utilisation d'un outil de pesée personnel conforme aux obligations en vigueur.

La pesée peut également se faire à bord si le patron utilise un journal de pêche électronique et il doit alors l'enregistrer à la borne de pesée.

La commission constate que les mesures mises en place par l'Europe ne sont pas réellement applicables sur le terrain notamment sur les cales de la côte ouest où cela demande trop de manutention. Elle demande au CRPMEM de faire un signalement à la préfecture du fonctionnement inadapté des services de police à terre mais insuffisant en mer.

Présidence de la commission

Didier Leguelinel a annoncé son souhait de démissionner de la co-présidence de la commission bulot Manche Ouest afin de laisser la place aux navigants qu'il estime plus légitimes à assurer ce rôle.

Le changement se fera en janvier prochain et Johan Leguelinel est pressenti pour assurer ce rôle.

Il le signalera officiellement au CRPMEM pour permettre l'élection d'un nouveau représentant de Granville pour cette commission.

Les co-présidents

Didier Leguelinel & Roland Quarante